

N° 95

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES
ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 43

Défense.

ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Michel MANET.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Torrasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 45), 1168 (tome II) et in-8° 260.

Sénat : 94 (1982-1983).

Loi de finances. — Défense nationale - Essences.

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos	3
PREMIÈRE PARTIE. — Présentation et considérations générales	7
DEUXIÈME PARTIE. — Analyse des recettes et des dépenses	11
Chapitre premier. — <i>Recettes et dépenses d'exploitation</i>	12
Chapitre II. — <i>Recettes et dépenses d'investissement</i>	20
Chapitre III. — <i>Commentaires et observations</i>	23
Conclusion	25
<i>Annexe n° 1. — Evolution des crédits par grandes masses</i>	26
<i>Annexe n° 2. — Répartition des cessions par client</i>	27
<i>Annexe n° 3. — Décomposition des tarifs des produits</i>	28
<i>Annexe n° 4. — Effectifs des personnels militaires</i>	29
<i>Annexe n° 5. — Effectifs des personnels civils</i>	30

AVANT-PROPOS

ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	1982	1983	Variation en pourcentage
<i>Recettes :</i>			
Produits d'exploitation	4.916,7	4.980,9	+ 1,3
Subventions	7	8,1	+ 15,7
Produits accessoires	18	26	+ 44
Total	4.941,7	5.015,0	+ 1,5
<i>Dépenses :</i>			
Dépenses de personnel et charges sociales	282,7	315,4	+ 12
Achats de carburants et ingrédients	4.461,8	4.461,8	0
Dépenses de fonctionnement	164,2	187,8	+ 14,4
Versement au fonds d'amortissement	33	50	+ 52
Total	4.941,7	5.015,0	+ 1,5

RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(En millions de francs.)

	1982	1983	Variation en pourcentage
<i>Recettes :</i>			
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve	3,6	9,9	+ 170
Recettes de premier établissement à caractère industriel :			
Prélèvement sur le fonds de réserve	15,7	19,6	+ 25
Prélèvement sur le fonds d'amortissement	49	44,7	- 9,2
Recettes de premier établissement à caractère extra-industriel : contribution du budget	17,8	14,4	- 19
Total	86,1	88,6	+ 2,9
<i>Dépenses :</i>			
Etudes et recherches	3,6	9,9	+ 175
Dépenses de caractère industriel	64,7	64,3	- 0,62
Dépenses de caractère extra-industriel	17,8	14,4	- 19,1
Total	86,1	88,6	+ 2,9

Commentaires :

1. *Suppression du fonds des approvisionnements généraux :*

L'avoir de ce fonds a été réintégré dans la comptabilité générale du S.E.A., comme le souhaitait depuis plusieurs années votre Rapporteur.

2. *Achats de carburants :*

Le projet prévoit la *stabilité* des prix des carburants, ce qui constitue une hypothèse sur le prix du pétrole et le cours du dollar.

La négociation a permis d'obtenir une « ristourne » pour paiement anticipé.

3. *Les dépenses de fonctionnement* augmentent un peu plus vite que le total du budget. Elles passent de 3,7 à 5,3 %.

4. *La constitution d'un stock de crise* n'a pu être prévue, pour raison purement financière.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'étude du budget annexe des Essences sera présenté en trois parties :

- après quelques considérations générales ;
- on analysera les recettes et les dépenses du service ;
- puis on formulera quelques commentaires ou remarques.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le service des Essences des Armées n'est pas le plus important du ministère de la Défense :

Il emploie 2.347 personnes. dont 436 militaires et 1.911 civils, soit environ 3,2 % des effectifs du département.

Son « chiffre d'affaires » atteint néanmoins près de 5 milliards de francs, ce qui représente 3,7 % du budget « hors pensions » et 6,9 % du titre III.

Ces derniers chiffres donnent la mesure « financière » du budget qui vous est soumis.

Nous pouvons indiquer à quoi ces crédits correspondent, en termes physiques :

L'approvisionnement des Armées en carburants est assuré par :

— le service des Essences des Armées (S.E.A.) qui dispose d'un monopole pour l'approvisionnement, le stockage et la distribution des carburants pour matériels terrestres (environ 290.000 m³ par an) et aériens (environ 1.070.000 m³ par an) en Europe et au Pacifique ;

— la Direction centrale du commissariat de la marine (D.C.C.M.) qui approvisionne la flotte en combustibles de navigation (environ 400.000 tonnes par an dont 287.000 tonnes pour l'activité de la flotte proprement dite).

Alors que l'activité de la D.C.C.M. est entièrement retracée dans le budget général (section Marine), celle du service des Essences a donné lieu à la création d'un budget annexe : celui qui fait l'objet du présent rapport.

Pour justifier en quelques mots la raison d'être de cette « anomalie » budgétaire, on indiquera que l'Administration y voit les moyens d'assurer :

— la facturation intégrale des prestations fournies ;

— le regroupement de toutes les dépenses et de toutes les recettes, celles-ci équilibrant celles-là dans un document unique distinct du budget général ;

— la centralisation de toutes les opérations de recettes et de dépenses entre les mains d'un seul agent : l'agent comptable central.

Par *grandes catégories de dépenses*, le budget annexe des Essences se décompose comme suit :

(En pourcentage.)

	1981	1982
Première section (Exploitation)	98,29	98,26
Deuxième section (Etudes et recherches)	0,07	0,20
Troisième section (Investissements)	1,64	1,54
Total	100	100

La troisième section comporte, outre les investissements dits « industriels » réalisés par le service pour son propre fonctionnement, des investissements « extra-industriels », dont la réalisation est confiée au S.E.A. par l'armée de Terre.

L'équilibre du budget annexe faisait appel à des versements en provenance et à destination de trois fonds hors budget :

— le fonds des approvisionnements généraux, qui apportait (ou plutôt était censé apporter) le fonds de roulement nécessaire à la constitution d'un « stock-outil » ;

— le fonds d'amortissement, qui recevait les amortissements des matériels en recette, et finançait en dépenses les renouvellements et le gros entretien des installations ;

— enfin, le fonds de réserve, servant de « réceptacle » aux excédents ou déficits de gestion.

Comme on l'avait indiqué dans le rapport sur le projet de budget pour 1982, une réforme de la structure budgétaire du S.E.A., comportant la suppression des trois fonds hors budget, était prévue pour le 1^{er} janvier 1983.

Les différentes mises au point nécessaires ont soulevé plus de difficultés que prévu et demandé des délais supplémentaires. Aussi n'est-il prévu de mettre en œuvre la totalité de la réforme qu'au 1^{er} janvier 1984. Il n'est en effet pas possible de la faire débiter en cours de gestion, pas plus qu'il ne peut être envisagé d'appliquer une réforme non parfaitement au point.

Par contre, depuis le 31 décembre 1981, le fonds des approvisionnements généraux a été supprimé, ce qui amorce de façon effective la réforme.

Cette suppression est une *réintégration du fonds dans la comptabilité générale du S.E.A.*

L'avoir matière du fonds des A.G. est maintenant décrit dans un compte de stock, tenu selon la technique de l'inventaire permanent, au prix moyen pondéré des entrées.

L'avoir finances est suivi dans un compte de trésorerie de l'agent comptable central des essences.

Cette première phase de la réforme permet une grande souplesse de fonctionnement puisque les achats ne sont liés qu'aux disponibilités en trésorerie. La « dotation » étant supprimée, il n'y a plus de blocage.

Cette réforme était demandée depuis plusieurs années par votre Rapporteur, comme elle l'avait été auparavant par la Cour des comptes. On peut se demander pourquoi elle n'a pas été mise en train plus tôt.

L'approvisionnement des carburants est assuré par le S.E.A. au moyen de marchés passés avec les compagnies pétrolières, dans les formes administratives usuelles (application du code des marchés publics, du cahier des clauses administratives générales — fournitures courantes).

Les cessions aux parties prenantes sont facturées à un « prix de cession » établi par la Direction centrale des Essences et comportant trois éléments :

- le prix d'achat, répercuté intégralement dans les tarifs ;
- les droits et taxes de douanes, répercutés également intégralement ;
- la marge d'exploitation, calculée pour couvrir les frais de fonctionnement, d'études et d'investissements du S.E.A., avec la prévision d'un excédent couvrant les dépenses financées par le fonds de réserve.

Les cessions aux forces françaises en Allemagne ne comportent pas de droits et taxes ; il en est de même, en vertu d'accords internationaux de réciprocité, pour les cessions consenties aux Armées alliées venant stationner en France.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

L'évolution par grandes masses des recettes et des dépenses du service est fournie par le tableau annexe n° 1, que l'on résume ci-dessous :

	1982	1983	Pourcentage d'augmentation
<i>Recettes.</i>			
Exploitation	4.941,7	5.015,0	+ 1,5
Investissements	86,2	88,8	+ 3,0
Total recettes et dépenses	5.027,9	5.103,8	+ 1,5
<i>Dépenses.</i>			
Exploitation	4.941,7	5.015,0	+ 1,5
Investissements	86,2	88,8	+ 3,0

On constate que recettes et dépenses sont exactement équilibrées, ce qui est la règle des budgets annexes, et que cet équilibre existe également au niveau de l'exploitation et de l'investissement.

Contrairement à ce qu'on avait constaté dans le rapport sur les budgets pour 1982 et surtout pour 1981, le pourcentage d'augmentation des grandes masses de recettes et de dépenses reste, cette année, très faible : 1,5 % et 3,0 %.

Cette stabilité représente indiscutablement une diminution de la charge du poste « carburant » pour le budget de la Défense. Que représente-t-elle en ce qui concerne le *pouvoir d'achat* des Armées ? C'est la question fondamentale à laquelle on doit tenter de répondre.

CHAPITRE PREMIER

RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

1. Les recettes.

L'évolution des recettes, entre le budget de 1982 et celui de 1983, se présente comme suit :

(En millions de francs.)

Chapitres	1982	1983	Variation	
				(%)
70-01 Produits d'exploitation (cessions aux clients)	4.916,7	4.980,9	+ 64,2	+ 1,31
71-01 Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	7	8,1	+ 1,1	+ 15,7
76-01 Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers	18	26	+ 8	+ 44,4
Total	4.941,7	5.015	+ 73,3	+ 1,5

a) Recettes d'exploitation.

L'essentiel des recettes est constitué par les cessions aux parties prenantes militaires, selon la ventilation donnée dans l'annexe n° 2.

On constate la stabilité des recettes prévues, et même la décroissance du « chiffre d'affaires » avec le principal « client », c'est-à-dire l'armée de l'Air.

En revanche, les ventes « diverses » de fuel domestique et autres produits sont en sensible augmentation, toujours selon les prévisions (+ 17,5 %).

On donne ci-après la ventilation des cessions de 1981 à 1983 :

**ÉVOLUTION DES CESSIONS DE CARBURANTS DE 1981 A 1983
POUR LES PRINCIPAUX CARBURANTS**

(Volume : mètres cubes.)

Partis prévus	Essence auto			Gazole			Essence avion			Carburateur T.R.O. et T.R. 5 pour la Marine		
	1981	1982 (prévision)	1983 (prévision)	1981	1982 (prévision)	1983 (prévision)	1981	1982 (prévision)	1983 (prévision)	1981	1982 (prévision)	1983 (prévision)
Terre	82.290	99.710	97.685	52.774	62.115	64.420	578	902	854	39.225	42.100	42.180
(Pourcentage)	»	+ 21,17	- 2,03	»	+ 17,70	+ 3,72	»	+ 56,06	- 5,32	»	+ 7,33	0
Air	10.537	17.025	11.981	9.288	9.363	10.844	32.000	16.962	12.905	748.841	759.453	754.626
(Pourcentage)	»	+ 61,57	- 29,63	»	+ 0,81	+ 15,82	»	- 46,99	- 23,92	»	+ 1,42	- 0,64
Marine	4.344	4.130	4.130	607	1.310	1.310	5.905	5.100	5.100	109.120	97.300	97.300
(Pourcentage)	»	- 4,93	0	»	+ 115,82	0	»	- 13,63	0	»	- 10,83	0
Gendarmerie	32.560	37.519	38.590	3.168	3.595	3.595	168	222	222	2.117	2.060	2.066
(Pourcentage)	»	+ 15,23	+ 2,85	»	+ 13,48	0	»	+ 32,14	0	»	- 2,69	+ 0,29

On constate sur le tableau :

— pour l'essence auto, une diminution des consommations, parfois spectaculaire (armée de l'Air : — 30 %), à l'exception de la Gendarmerie (+ 2,85 %) ;

— pour le gasoil, une grande stabilité, sauf pour l'armée de l'Air, qui devrait accroître sa consommation de 16 % ;

— pour le carburéacteur, la stabilité générale, le client le plus important (armée de l'Air) diminuant même sa consommation de 0,64 % en volume.

Ces constatations appellent quelques commentaires :

Les prévisions de consommations globales de 1983 par rapport à 1982 restent pratiquement constantes.

On peut noter une diminution des consommations d'essence avion par l'armée de l'Air, due à la diminution du nombre des appareils consommant ce type de carburant.

En général, pour la Terre et l'Air, les consommations d'essence auto diminuent au profit du gasoil ; ceci est dû à la diésélisation du parc de véhicules routiers.

A toutes fins utiles, on donne ci-après quelques indications sur les économies attendues, par l'armée de l'Air, de la remotorisation des D.C. 8 et K.C. 135 :

1. — D.C. 8.

La remotorisation de l'appareil conduit à changer les ensembles nacelle + moteur + inverseur, ainsi que les supports de l'ensemble. L'état-major de l'armée de l'Air a en outre demandé le montage d'un groupe auxiliaire de puissance pour améliorer l'autonomie de mise en œuvre des appareils lors des escales.

Le remplacement des moteurs actuels par des C.F.M. 56 permet d'apporter des améliorations sensibles aux performances :

- charge marchande sur longue étape,
- consommation spécifique,
- distance franchissable.

La remotorisation des premiers appareils civils américains a été lancée en 1979. L'exécution du chantier des appareils français a été confiée à U.T.A., la commercialisation étant assurée pour l'ensemble des remotorisations par CAMMACORP.

Deux D.C. 8 de l'armée de l'Air doivent être équipés en 1982 et le troisième en fin 1983.

Le coût de cette opération est estimé à 364 millions de francs (A.P. cumulées).

2. — Programme C. 135.

La remotorisation avec des moteurs C.F.M. 56 nécessite, outre le remplacement des ensembles nacelle-moteur-support, plusieurs modifications :

- renforcements structuraux de la voilure,
- amélioration des commandes de vol,
- augmentation de la surface de l'empennage horizontal,
- nouveau train d'atterrissage,
- groupe de servitude et de démarrage.

Les gains attendus sont les suivants :

- diminution des distances de décollage,
- augmentation de la capacité de ravitaillement et du rayon d'action,
- réduction de la consommation de carburant et des coûts de maintenance.

La phase de développement a été lancée en 1980 par l'U.S.A.F. Le calendrier de livraisons des 11 appareils français sera probablement étalé en raison des contraintes budgétaires actuelles.

Le coût de cette opération fait l'objet de négociations entre la Délégation générale pour l'armement et les industriels.

Comme on le voit bien souvent, les économies faites sur un chapitre se transforment en dépenses sur le chapitre voisin !

Il est d'usage de communiquer ici l'incidence des taxes sur le coût des carburants cédés aux Armées :

Aucune modification n'a été apportée en 1982 au régime fiscal des carburants approvisionnés et distribués par le service des Essences des Armées.

Dans les tarifs de cession, le montant des droits et taxes en vigueur est intégralement répercuté.

Le tableau ci-après indique, pour les trois armées, pour la Gendarmerie et autres, le montant des crédits que celles-ci ont prévu de transférer au S.E.A. en 1982 et en 1983 ainsi que le montant des droits et taxes supportés par chacune des armées et la Gendarmerie, d'après les prévisions de consommations fournies par ces parties prenantes lors de la préparation des deux budgets.

1. CRÉDITS TRANSFÉRÉS AU S.E.A. EN 1982 ET EN 1983
2. MONTANT PRÉVISIONNEL DES DROITS ET TAXES PAYÉS

(En milliers de francs.)

Partie prenante	Crédits budgétaires transférés au S.E.A.		Droits et taxes	
	1982	1983	1982	1983
Armée de Terre	818.575	819.381	272.000	276.569
Armée de l'Air	2.327.776	2.275.249	377.718	381.549
Marine	328.071	328.071	57.086	60.674
Gendarmerie	190.257	195.596	91.813	93.404
Autres	603.363	629.352	81.911	84.750
Totaux	4.268.042	4.247.649	880.528	896.946

Mais la question essentielle est de savoir si les crédits inscrits dans le budget général, pour chaque armée, permettront de financer la consommation prévue pour les différentes catégories de carburants.

Un élément de comparaison peut être trouvé dans le tableau donné en annexe n° 3, qui indique les tarifs prévisionnels pour 1982 et les rapproche du prix moyen au 1^{er} août dernier : on peut y constater un écart, *négalif* pour l'ensemble des produits, allant de — 4,39 % (carburacteur) à — 13,37 % (essence avion).

b) *Recettes autres que les produits de cession.*

Cette catégorie de recettes comprend :

— la subvention d'exploitation reçue du budget général (section Forces terrestres) pour l'achat et l'entretien des matériels « extra-industriels » ; ce poste augmente de 15,7 % ;

— les produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers ; ce dernier poste est d'un montant minime, par rapport aux produits des cessions, mais la difficulté de son estimation pousse les services à une certaine prudence, qui se traduit en fait souvent par une sous-estimation de la recette réelle. C'est ainsi qu'en 1980, la recette réelle a été de 77 millions de francs, pour une prévision de 11 millions de francs. En 1983, la recette estimée est de 26 millions de francs.

2. Les dépenses d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation se répartissent, par grandes masses, entre les différents postes suivants :

(En millions de francs.)

Chapitres	1982	1983	Variation	
				(%)
60-01 Achats de carburants	4.461,8	4.461,8	»	»
61-01 } 61-02 } 61-03 } 61-04 } Frais de personnel 61-05 } (taxes sur les salaires comprises)	282,7	315,3	+ 32,6	+ 11,5
61-06 } 62-01 }				
63-01 } Travaux, fournitures 63-02 } et services extérieurs	76,4	84,1	+ 7,7	+ 10,1
64-01 } Transports et déplacements	64,5	77,3	+ 12,8	+ 19,8
64-02 }				
66-01 Frais divers de gestion	23,3	26,4	+ 3,1	+ 13,3
68-01 Versement au fonds d'amortissement .	33	50	+ 1,7	+ 51,5
	4.941,7	5.014,9	+ 73,2	+ 1,5

a) *Les achats de carburants, fuel et ingrédients.*

La stabilité de ce poste est le fait majeur du projet de budget pour 1983. Le S.E.A. prend la précaution de répartir ses achats, comme le montre le tableau ci-après :

**VOLUME PRÉVISIONNEL DES ACHATS DE CARBURANTS EN 1983 PAR PRODUIT ET PAR FOURNISSEUR
EN MÉTROPOLE ET EN ALLEMAGNE**

(Unité : mètres cubes.)

Fournisseur	Carburants terrestres			Carburants d'aviation			Fuel-oil domestique	Tous carburants et fuel-oil domestique réunis
	Essences auto	Gas-oil	Total	Essences avion	Carburacteur	Total		
Compagnie française de raffinage	44.000	50.000	94.000	16.000	350.000	366.000	72.000	532.000
Elf France	34.000	12.000	46.000	»	240.000	240.000	88.000	374.000
Société française des pétroles B.P.	7.000	19.000	26.000	»	60.000	60.000	25.000	111.000
Société Esso S.A.F.	18.000	4.000	22.000	10.000	200.000	210.000	44.000	276.000
Société Shell française	13.000	»	13.000	»	30.000	30.000	12.000	55.000
Société Mobil Oil française	1.000	»	1.000	»	8.000	8.000	9.000	18.000
Total	117.000	85.000	202.000	26.000	888.000	914.000	250.000	1.366.000

La concurrence semble jouer actuellement et mieux qu'elle ne l'a fait dans le passé. Mais tout dépend, sur ce point, de la conjoncture.

Une disposition importante a été ajoutée dans les marchés d'achat de carburants depuis le début 1982 :

Des sommes élevées sont payées par le S.E.A. aux sociétés pétrolières (C.F.R., Elf et Esso) au titre de la fourniture de carburants. Le délai de mandatement est de 45 à 30 jours. Afin de réduire ce délai et d'obtenir en contrepartie une ristourne des fournisseurs, le S.E.A. a versé à ces sociétés une avance de 10 % du montant annuel des fournitures. Cette avance est garantie par les livraisons effectuées. Un avenant a concrétisé cette opération. En contrepartie de cette mesure, les trois sociétés précitées ont consenti un rabais de 8,30 F/m³ pour C.F.R. et Elf et de 11,29 F/m³ pour Esso. Une économie sur les achats de l'ordre de 10 millions de francs par an a été effectuée, qui a été répercutée sur les prix de cession.

b) *Les dépenses de personnels et de charges sociales.*

Le chiffre global des effectifs budgétaires n'est pas modifié en 1983 ; il se monte à 2.347 personnes, dont 436 militaires et 1.911 civils. Le détail en est donné en annexe n° 4.

Les effectifs réalisés au 1^{er} juillet et, selon les prévisions, au 31 décembre, sont inférieurs aux droits pour les civils.

c) *Dépenses diverses d'exploitation.
Versement au fonds d'amortissement.*

Ces dépenses se ventilent comme indiqué ci-dessous :

(En millions de francs.)

Chapitres	1982	1983	Différence	
				(%)
63-01 Biens et services de consommation courante	69,2	76,4	+ 7,2	+ 10,4
63-02 Dépenses d'informatique	7,2	7,8	+ 0,6	+ 8,3
64-01 et 64-02 Transports et déplacements	64,5	77,3	+ 12,8	+ 19,8
66-01 Frais divers de gestion	23,3	26,4	+ 3,1	+ 13,3
68-01 Versement au fonds d'amortissement	33	50	+ 17	+ 51,5
Total	197,2	237,9	+ 40,7	+ 20,6

L'évolution des frais de gestion et celle des achats des biens et services de consommation courante restent tout à fait raisonnables, mais celle des transports et déplacements est supérieure à l'érosion monétaire.

Ce dernier poste, très sensible à l'évolution du prix des carburants et des salaires, semble d'ailleurs difficile à maîtriser, puisqu'il fait fréquemment l'objet d'un dépassement important, par rapport aux prévisions initiales.

CHAPITRE II

RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes.

En matière d'investissements, les ressources du service des Essences sont assurées par des prélèvements sur le fonds de réserve et sur le fonds d'amortissement, ainsi que par une contribution du budget de la Défense, pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement extra-industriels.

L'évolution par chapitre du volume global de ces ressources est fournie par le tableau qui suit :

Chapitres	1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)			(%)
79-80 Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches	3,6	10	+ 6,4	+ 177,8
79-90 Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles	49	44,7	- 4,3	- 8,8
79-91 Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement	15,7	19,6	+ 3,9	+ 24,8
79-92 Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement extra-industriels	17,9	14,5	- 3,4	- 19
Total	86,2	88,8	+ 2,6	+ 3

On note l'accroissement du prélèvement sur le fonds de réserve pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement, tandis que les crédits destinés aux études et recherches augmentent de près de 180 %. On en verra l'emploi plus bas.

On rappelle que ce fonds de réserve ne peut être utilisé que pour assurer l'équilibre final du budget ou subvenir à des dépenses autres que l'exploitation.

2. Les dépenses d'investissement.

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

(En millions de francs.)

Chapitre	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1982	1983	Différence	1982	1983	Différence
695-01 Etudes et recherches	8	11	+ 3 (+ 37,5 %)	3,6	10	+ 6,4 (+ 177,8 %)
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles	55	79,7	+ 24,7 (+ 44,9 %)	64,7	64,24	- 0,46 (- 0,7 %)
695-03 Infrastructure et équipement des installations extra-industrielles	20,6	25,5	+ 4,9 (+ 23,8 %)	17,85	14,47	- 3,38 (- 18,9 %)
Total	83,6	116,2	+ 32,6 (+ 39 %)	86,15	88,71	+ 2,56 (+ 3 %)

On donne ci-après le détail des principaux investissements (A.P.) prévus en 1983 :

Millions de francs

Chapitre 695-01 :

— Etude de matériels nouveaux	0,14
— Etudes sur les carburants, huiles et ingrédients	1,01
— Etudes d'informatique	9,90

Chapitre 695-02 :

Entretien renouvellement.

— Entretien et renouvellement des matériels	6,10
— Entretien des matériels ferroviaires	1,80
— Renouvellement des matériels ferroviaires	2,10
— Entretien du parc de véhicules	7,00
— Renouvellement du parc de véhicules	30,20
— Entretien de l'infrastructure	12,50

Créations.

— Créations et modernisation de l'infrastructure	18,90
— Acquisition de matériels	0,20
— Acquisition de matériels de bureautique	0,90

*Principales réalisations d'infrastructure
prévues en 1983 (chapitre 695-03).*

— Entretien général	9,50
— Renouvellement de capacités de stockage au C.I.E. de La Pallice	3,00
— Construction de capacités de stockage à :	
• Aulnat et Chambéry	3,00
• Satory	2,90
• Istres	2,10
— Adaptation de l'infrastructure de l'atelier central	1,00
— Modernisation des magasins centraux des produits ..	4,00
— Construction d'un logement de service	0,60
— Extension ou transfert du siège de la D.C.E.A.	2,50
— Modernisations diverses	2,00

CHAPITRE III

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

1. Suppression du fonds des approvisionnements généraux.

Le fonds des approvisionnements généraux, dont le rôle était d'apporter un « fonds de roulement » nécessaire à une gestion « commerciale », fait l'objet d'une suppression de fait depuis le 31 décembre 1981.

On rappelle que ce fonds avait été créé, ainsi que le fonds d'amortissement (financement des investissements), et le fonds de réserve (imputation des excédents ou déficits en fin d'année) par la loi de finances du 30 décembre 1928 portant création d'un budget annexe particulier au service des Essences.

L'avoir du fonds a été réintégré dans la comptabilité générale du service des Essences des Armées.

Cette évolution de fait, dont le Rapporteur souligne à nouveau qu'il y est favorable, devrait être entérinée par la loi dans un délai plus ou moins long.

2. Achats de carburants.

Le chiffre le plus remarquable est le maintien au même niveau du crédit ouvert pour les achats de carburants : 4,5 milliards environ.

Les consommations prévues étant tout à fait comparables à celles des années précédentes, les dépenses réelles dépendront essentiellement de deux facteurs :

- prix du pétrole en dollars ;
- taux de change du dollar.

Les prévisions ont été faites sur la base d'un cours du dollar de 6,40 F, alors que chacun sait qu'il dépasse actuellement 7 F.

Par ailleurs, le prix du pétrole a été extrêmement « sage » en 1982, par suite de la réduction de la consommation mondiale.

Il existe une possibilité que les deux facteurs ci-dessus restent stables, ou que leurs évolutions se compensent.

Mais le risque existe aussi d'une évolution d'ensemble défavorable, qui entraînerait dans le courant de 1983 une insuffisance des dotations.

Le département est, bien entendu, très attentifs à ces questions.

3. Évolution des dépenses de fonctionnement.

Bien que les dépenses de fonctionnement restent à un niveau modeste, par rapport au poste « achat de carburants », on notera que leur valeur relative passe de 3,7 à 5,3 % de ce poste.

Cet accroissement important s'explique en grande partie par l'augmentation du coût des transports.

Il semble dans le rôle de la commission des Finances d'attirer l'attention du Ministre sur cette évolution défavorable.

4. Niveau des stocks de crise.

Comme les années précédentes, on signale que les crédits nécessaires à la reconstitution d'un stock de crise n'ont pu être inscrits au budget pour 1983.

L'effort à réaliser en priorité devrait concerner le carburéacteur nécessaire à l'armée de l'Air et à l'Aéronavale et les combustibles de navigation, étant donné la faible importance des stocks civils nationaux dans ces deux domaines.

CONCLUSION

Votre Rapporteur, au nom de la commission des Finances,

— après avoir noté les efforts accomplis par le Gouvernement en vue de la simplification des comptes du service des Essences des Armées, a pris acte des économies opérées — par rapport aux prévisions — sur les achats de carburants effectués en 1982 ;

— souhaite que la conjoncture de 1983 justifie les hypothèses assez rigoureuses qui ont présidé au projet soumis au Parlement ;

— et recommande en conséquence d'approuver par un vote favorable le budget annexe des Essences pour 1983.

ANNEXE N° 1

SERVICE DES ESSENCES

Evolution des crédits par grandes masses de 1982 à 1983.

	1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)			(%)
1° Recettes prévues.				
a) Exploitation.				
Cessions aux parties prenantes militaires	4.649,7	4.634,6	— 15,1	— 0,32
Cessions aux parties prenantes civiles	1,8	1,9	+ 0,1	+ 5,5
Divers	265,2	344,3	+ 79,1	+ 29,8
Subventions et produits accessoires	25	34,1	+ 9,1	+ 36,4
Totaux	4.941,7	5.015,0	+ 73,2	+ 1,5
b) Investissements.				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve	3,6	10	+ 6,4	+ 177,8
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortissement ...	49	44,7	— 4,3	— 8,8
Prélèvement sur le fonds de réserve	15,7	19,6	+ 3,9	+ 24,8
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget	17,9	14,5	— 3,4	— 19
Totaux	86,2	88,8	+ 2,6	+ 3,0
Totaux généraux des recettes ..	5.027,9	5.103,7	+ 75,8	+ 1,5
2° Dépenses prévues.				
a) Exploitation.				
Personnel et charges sociales	282,7	315,3	+ 32,6	+ 11,5
Achats de carburants et ingrédients	4.461,8	4.461,8	»	»
Dépenses d'exploitation	164,2	187,9	+ 23,7	+ 14,4
Versement au fonds d'amortissement	33	50	+ 17	+ 51,5
Totaux	4.941,7	5.015,0	+ 73,3	+ 1,5
b) Investissements.				
Etudes et recherches	3,6	10	+ 6,4	+ 177,8
Dépenses de caractère industriel	64,7	64,24	— 0,46	— 0,7
Dépenses de caractère extra-industriel	17,85	14,47	— 3,38	— 19
Totaux	86,15	88,71	+ 2,56	+ 3
Totaux généraux des dépenses ..	5.027,8	5.103,7	+ 75,9	+ 1,5

ANNEXE N° 2

RÉPARTITION PAR CLIENT DES CESSIONS DE CARBURANTS
ET D'INGRÉDIENTS

(En millions de francs.)

Chapitre 70-01 Produit d'exploitation	1982	1983	Différence	
				(%)
Cessions à :				
L'armée de Terre	818,6	819,3	+ 0,7	+ 0,8
La Gendarmerie	190,3	195,6	+ 5,3	+ 2,8
L'armée de l'Air	2.327,8	2.275,2	- 52,6	- 2,3
La Marine	328,1	328,1	»	»
Directions techniques :				
Armements terrestres	18,1	18,8	+ 0,7	+ 3,9
Constructions navales	12,3	13,1	+ 0,8	+ 6,5
Constructions aéronautiques	194,5	162,5	- 32	- 16,4
Autres services de l'Etat	178,8	190,6	+ 11,8	+ 6,6
Armées alliées et O.T.A.N.	56,5	70	+ 13,5	+ 24
Divers (fuel domestique compris)	798,2	937,6	+ 139,4	+ 17,5
Totaux	4.923,2	5.010,8	+ 87,6	+ 1,8

ANNEXE N° 3

COMPARAISON DES TARIFS PRÉVISIONNELS 1982
ET DU PRIX MOYEN ACTUEL AU 1^{er} AOUT 1982
(Tarifs dédouanés.)

(Tarif en francs/hectolitre.)

Essence auto (Tarif vrac)			Gasoil (Tarif vrac)			Essence avion 100/130 (Tarif bord avion)			Carburacteur T.R.O. (Tarif bord avion)		
Prévision 1982	Tarif moyen 1982	△ (%)	Prévision 1982	Tarif moyen 1982	△ (%)	Prévision 1982	Tarif moyen 1982	△ (%)	Prévision 1982	Tarif moyen 1982	△ (%)
411,24	387,67	- 5,73	341,24	314,07	- 7,96	596,45	516,68	- 13,37	269,26	257,43	- 4,39

PERSONNELS MILITAIRES

	Effectifs 1982			Modifications 1983					Effectifs 1983			Effectifs réalisés au 1 ^{er} juillet		Effectifs réalisés au 31 décembre 1982 (prévisions)	
	Budgétaires	Bloqués ou en sur-nombre	Nets	Créations		Suppressions		Nets	Budgétaires	Bloqués ou en sur-nombre	Nets	1981	1982		
				Budgétaires	Bloqués ou en sur-nombre	Budgétaires	Bloqués ou en sur-nombre								
I. — Personnels officiers.															
Ingénieurs militaires des essences	55	»	55	»	»	»	»	»	55	»	55	48	(a) 50	(a) 51	
Officiers du corps technique et administratif	182	— 71	111	»	4	»	»	+ 4	182	— 67	115	101	(b) 104	(b) 117	
Ingénieurs des travaux	»	+ 65	65	»	»	»	4	— 4	0	+ 61	61	70	(d) 65	(d) 61	
Officiers techniciens	»	+ 6	6	»	»	»	»	»	0	+ 6	6	6	6	6	
Totaux (I)	237	0	237	»	+ 4	»	— 4	»	237	0	237	225	225	235	
II. — Personnels non officiers.															
Aspirants d'active	10	»	10	»	»	»	»	»	10	»	10	5	7	4	
Sous-officiers du service des essences des armées	161	»	161	»	»	»	»	»	161	»	161	138	(e) 154	(f) 158	
Sous-officiers détachés de l'armée de Terre (masculins et féminins)	28	»	28	»	»	»	»	»	28	»	28	33	(g) 33	(g) 33	
Totaux (II)	199	»	199	»	»	»	»	»	199	»	199	176	194	195	
Totaux généraux	436	»	436	»	»	»	»	»	436	»	436	401	410	430	

(a) + 2 détachés auprès de la D.H.Y.C.A.,

+ 1 en disponibilité.

(b) + 1 en congé de longue durée pour maladie.

(c) Dont 17 O.R.S.A.

(d) + 3 détachés auprès de la D.H.Y.C.A.

(e) Dont 4 agents techniques stagiaires rémunérés sur le budget annexe.

(f) Dont 1 agent technique stagiaire rémunéré sur le budget annexe.

(g) Dont 5 sous-officiers occupant des postes du S.E.A.

ANNEXE N° 5
PERSONNELS CIVILS

Désignation	Effectifs budgétaires 1982	Modifications pour 1983		Effectifs budgétaires 1983	Effectifs réalisés au			Postes tenus par des auxiliaires au 1 ^{er} juillet	
		Créations	Suppres- sions		1 ^{er} juillet 1981	1 ^{er} juillet 1982	31 décem- bre 1983 (prévisions)	1982	1981
Personnels civils.									
<i>Titulaires :</i>									
Agent comptable central	1	»	»	1	1	1	1	»	»
Attaché de service administratif de deuxième classe	1	»	»	1	1	1	1	»	»
Secrétaires administratifs en chef ..	5	»	»	5	6	6	5	»	»
Secrétaires administratifs	26	»	»	26	23	21	24	»	»
Agents d'administration principaux ..	56	»	»	56	47	50	55	»	»
Commis	151	12	»	163	131	136	141	»	»
Sténodactylographes	27	»	»	27	25	21	22	(a) 51	(b) 58
Agents techniques de bureau	83	»	»	83	46	59	47		
Agents de bureau	44	2	»	46	64	54	57	»	»
Ingénieurs techniciens d'études et de fabrications	7	»	»	7	7	6	5	»	»
	22	»	»	22	19	17	18	»	»
<i>Agents sur contrat :</i>									
a) Ordre technique	11	»	»	11	12	12	12	»	»
b) Ordre administratif	47	»	9	38	39	43	44	»	»
Auxiliaires de bureau	»	»	»	»	(a) 51	(b) 58	53	»	»
Totaux personnels civils non ouvriers	481	14	9	486	472	485	486	(a) 51	(b) 58
Ouvriers permanents	1.354	15	20	1.349	1.271	1.289	1.296		»
Ouvriers temporaires	76			76	120	(c) 96	91		
Totaux personnels civils.	1.911	29	29	1.911	1.863	1.870	1.873	(a) 51	(b) 58

(a) Dont 10 remplacent des fonctionnaires en congé de longue durée ou travaillant à mi-temps.

(b) Dont 2 personnes à mi-temps.

(c) Dont 4 personnes à mi-temps ou temps partiel. Certains ouvriers n'ont pu être réintégrés pour des raisons d'âge ou parce qu'ils n'étaient pas volontaires.